



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

L'incinérateur de Québec parmi les plus grands émetteurs de dioxines et de furanes en Amérique du Nord

Montréal, le 31 août 2006 – Selon le rapport *À l'heure des comptes – Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord en 2003*, qui a été rendu public cet été par la Commission de coopération environnementale (CCE), une organisation internationale créée en vertu des dispositions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), l'incinérateur de la Ville de Québec est le 3^e établissement, toutes catégories industrielles confondues, ayant déclaré les plus importants rejets totaux de dioxines et de furanes au sein du Canada, des États-Unis et du Mexique.

Dans l'édition 2002 de ce même rapport, l'incinérateur de Québec, qui brûle des déchets non dangereux et des boues d'épuration, se situait à la première position des plus grands émetteurs de dioxines et de furanes. Ces substances toxiques et cancérigènes sont incluses sur la liste des contaminants régis par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). Le Canada a ratifié en 2001 cet accord de l'Organisation des Nations Unies ayant pour objectif de contrôler, de réduire ou d'éliminer les sources de POP.

Conséquemment, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) enjoint la Ville de Québec à faire tous les efforts nécessaires pour réduire les quantités de dioxines et de furanes émises par l'incinérateur afin de s'assurer que cet établissement ne se retrouve plus en tête des prochaines compilations de la CCE. À cet effet, la meilleure façon de diminuer la quantité de ce type de polluant consiste à détourner le plus possible d'ordures étant éliminées présentement par crémation.

En ce sens, l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) doit augmenter ses efforts en matière de recyclage. À ce propos, le taux de récupération de la CMQ n'était que de 33 % en 2002 alors que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* vise à récupérer 60 % des débris du secteur municipal d'ici deux ans.

– 30 –

Source : M. Robert Ménard, directeur général intérimaire
(514) 396-2686
fcqged@cooptel.qc.ca